

vateurs, en évitant qu'on exige d'eux des prix excessifs à l'égard des engrais chimiques.

**Le très hon. M. Gardiner:** Nous signalons les plaintes portées au sujet des prix. Nous les discutons avec ceux qui fixent ces prix. D'habitude, ils donnent tous à peu près la même explication, savoir que comme les frais ont augmenté ils sont obligés de relever le prix de leur produit. C'est général, quel que soit le produit. Je ne sais aucun moyen qui me permettrait de réglementer le prix et d'exiger qu'ils demandent tant pour l'engrais chimique.

**M. Black (Cumberland):** A mon avis, le ministre ou son ministère devrait enquêter sur l'accusation portée au sujet des cartels et protéger les agriculteurs contre les montants excessifs exigés pour un produit aussi important que l'engrais. Le gouvernement fédéral subventionne-t-il la fabrication ou la distribution de l'engrais? A-t-il versé une subvention de ce genre par les années passées?

**Le très hon. M. Gardiner:** On subventionne la distribution de la chaux. Cette année, on affecte un crédit de \$435,000 à l'aide au transport de la chaux pour l'amendement du sol. C'est le même montant que l'an dernier; l'argent, versé aux provinces, aide au transport et à la production de ce produit. C'est la seule subvention accordée à ce qui passe généralement pour de l'engrais chimique.

**M. Black (Cumberland):** Le ministre peut-il formuler une déclaration au sujet des cartels qui augmentent le prix de l'engrais chimique?

**Le très hon. M. Gardiner:** S'il s'agit d'un cartel ou d'une coalition,—c'est le terme le plus courant,—je crains fort qu'il y ait une loi qui exige que tous ceux qui croient cela y recourent et fassent engager des poursuites. Mais, outre cela, j'ignore si...

**M. Black (Cumberland):** Le ministre doit protéger les cultivateurs.

**Le très hon. M. Gardiner:** Je ne crois pas que je puisse déclarer, sans décision du tribunal à cet égard, que celui-ci ou celui-là exploite un cartel ou une coalition. Je puis être de cet avis et n'être du reste pas le seul dans ce cas. Mais avant d'affirmer quoi que ce soit, avant de déclarer que nous allons intervenir à ce sujet parce qu'il s'agit de coalition, il faudrait, je pense, adopter à leur endroit les méthodes habituelles.

**M. McLure:** Il y a quelques jours je signalais une question au ministre et au ministre en demandant pourquoi le ministère était opposé aux engrais liquides. Je crois que le ministre allait nous donner à ce sujet d'autres renseignements. La vente d'engrais liquides aux cultivateurs se généralise, cet engrais

coûtant moins cher et se manutentionnant peut-être plus facilement. L'hiver dernier, dans une émission agricole d'Ottawa, on a manifesté une certaine opposition à cet engrais ce qui, je crois, en a assez compromis la vente. Je crois vraiment que le ministère a eu tort de s'élever contre les engrais liquides ou, plus exactement, c'est l'avis que m'ont donné pas mal de cultivateurs. L'émission à laquelle je songe était du 5 mars 1951.

**Le très hon. M. Gardiner:** Nous ne nous prononçons pas catégoriquement à l'égard des engrais. A quiconque nous demande des renseignements, nous communiquons le résultat des expériences que nous avons tentées. Nos expériences démontrent que le traitement de la graine elle-même ne produit pas les résultats dont on fait état. Certains cultivateurs constatent, je suppose, que l'emploi d'un engrais de ce genre est utile. Bien entendu, nous ne leur dirons pas de n'en pas faire usage; nous ne leur conseillons pas de ne pas s'en servir. Nous leur communiquons simplement les renseignements dont nous disposons, lesquels se fondent sur les expériences que nous avons tentées.

**M. McLure:** Si j'ai soulevé la question, c'est parce que j'ai pensé que ce bulletin radiophonique émanant du ministère de l'Agriculture et condamnant l'engrais liquide n'est pas dans l'intérêt de tous. L'émission dont je parle a été diffusée le 5 mars dernier.

**Le très hon. M. Gardiner:** A la connaissance de mes fonctionnaires, nous n'avons formulé aucune déclaration à cet égard.

**M. McLure:** L'émission provenait du *Farm Forum*.

**Le très hon. M. Gardiner:** Nous ne saurions guère être responsables de ce que diffuse cette émission. Il se peut que les animateurs aient demandé des renseignements et préparé leur émission en conséquence. La première émission que j'ai entendue ou dont j'ai entendu parler est l'annonce que nous avons diffusée de cette enceinte, en faisant de la publicité autour de la réponse fournie à la question qui nous avait été posée. Je ne sais pas si l'on est fondé à s'en plaindre ou non, mais c'est ainsi que la question a été soulevée.

**M. Argue:** On voudra bien me permettre quelques mots à ce sujet. Je ne sais trop si c'est à l'émission destinée aux cultivateurs qu'on a fait cette déclaration, mais si on a déclaré que l'utilisation de l'engrais liquide n'est pas économique ni dans l'intérêt des cultivateurs, on a eu parfaitement raison. Certes les résultats des expériences qu'on a faites démontrent que les engrais liquides ne